

Programme de formation

TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

MIXTE DISTANCIEL / PRESENTIEL



JRS Formation, centre de formation spécialisé dans les métiers du diagnostic, place **l'humain** au cœur de sa mission. Notre priorité est de contribuer à la professionnalisation de ce secteur en offrant des formations de **qualité**, tout en accompagnant nos apprenants dans leur parcours.

Comment bien choisir son centre de formation :

-  Organisme certifié et accrédité
-  Une équipe disponible et réactive
-  Connaissances importantes dans le diagnostic immobilier
-  Formateurs experts
-  Suivi régulier de votre projet par l'équipe
-  Un accompagnement dans vos démarches de financements.

Contact



Mail : contact@jrs-formation.fr



Tél : 09.72.15.66.00

Toutes les sessions de formation, les supports pédagogiques et les interactions se dérouleront en français.

Public concerné :

La certification s'adresse à toute personne souhaitant devenir technicien en diagnostics immobiliers et répondant à au moins un de ces critères :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un métier des techniques du bâtiment
- Obtenir la validation de la commission pédagogique

Accessible aux personnes en situation de handicap

**Durée :**

51 jours soit 357 heures

Prix de la formation :

Varie en fonction du projet.
Pour plus d'information, nous contacter.

Nos formateurs :

De formation Bac +2 en technique du bâtiment et disposant d'au moins 3 ans d'expériences en tant que diagnostiqueur immobilier ayant suivi une formation de formateur ou ayant exercé pendant au moins 2 années en tant que formateur tous domaines confondus.

2026 :

Du 23 octobre 2025 au 27 janvier 2026

Du 09 février 2026 au 07 mai 2026

Du 05 octobre 2026 au 23 décembre 2026

Modalité et délai d'accès :

Admission sur dossier

Admission après entretien

Délai variant en fonction des financements.

Horaire de la formation : 09h00-12h00; 13h00-17h00

Chez JRS Formation, nous nous engageons à offrir une expérience de formation à distance de haute qualité grâce à une gestion efficace de nos outils multimodaux. Cette fiche explicative décrit les moyens que nous utilisons pour garantir un accès fluide et un apprentissage optimal par le biais de classes virtuelles.

Plateforme de Formation à Distance

Type de Plateforme : Zoom : Nous utilisons Zoom pour organiser et gérer nos classes virtuelles, offrant une interface intuitive et une multitude de fonctionnalités pour les formateurs et les apprenants. Utilisé pour toutes les sessions de formation en direct et interactives, permettant une communication en temps réel entre les formateurs et les apprenants.

Caractéristiques de la Plateforme :

- **Accessibilité** : Accès aux classes virtuelles 24/7 à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet.
- **Compatibilité** : Fonctionne sur divers navigateurs web et systèmes d'exploitation.
- **Sécurité** : Données protégées par des protocoles de sécurité avancés.

Outils Multimédia

Contenus Multimédias :

- **Partage d'Écran** : Permet aux formateurs de partager des présentations, documents et autres ressources en direct.

Tutorat et Accompagnement

Tutorat en Ligne :

Messagerie Intégrée de Zoom : Communication directe avec les formateurs pendant et les sessions de classe virtuelle.

Heures de Permanence : Disponibilité des formateurs pour des questions en direct via Zoom.

Suivi Personnalisé :

- **Évaluations Continues** : Tests et quiz réguliers pour mesurer la progression.
- **Feedback** : Retour détaillé des formateurs sur les travaux soumis.

Procédure d'Accès

Inscription et Connexion :

- **Création de compte zoom** : Instructions détaillées envoyées par email après inscription.
- **Identifiants sécurisés** : Connexion sécurisée avec un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Assistance technique :

- **Support technique** : Disponible via email et téléphone.
- **FAQ et Guides utilisateurs** : transmis au candidat en début de formation

Diplôme certifié
" Titre de niveau 5"
Enregistrement RNCP n°38943
Niveau V TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Objectif : Réaliser des contrôles et diagnostics techniques en vertu des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre d'actes de transactions immobilières.

Le cursus que vous allez suivre vous permet de préparer le passage du titre RNCP 38943
Voici le détail des 3 blocs de compétences de ce titre :

**BLOC DE COMPETENCE N°1 : PREPARER UNE MISSION DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
SELON LE CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE**

ACTIVITÉ 1 : Veille et actions réglementaires liées au métier de diagnostiqueur immobilier.

C1. Mettre en place une veille réglementaire obligatoire dans le cadre de l'exercice du métier de technicien en diagnostics immobiliers afin d'identifier les évolutions réglementaires et juridiques en utilisant les différents canaux d'information existants (institutionnels et spécifiques au secteur) et en reportant la veille réalisée sur document numérisé.

C2. Élaborer le plan d'action de formation et/ou d'ajustement des pratiques lié à la veille réglementaire effectuée afin de répondre aux obligations liées au métier de technicien en diagnostics immobiliers en organisant la formation continue obligatoire et en partageant les informations et l'organisation en découlant avec les services concernés de l'entreprise (RH, direction, management...).

C3. Préparer les actions de surveillance qui seront réalisées pendant un audit afin de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté de compétence en vigueur définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostics techniques en programmant les actions exigées par l'arrêté : actions de formations obligatoires, de surveillance documentaire, de contrôle sur ouvrage et du passage des examens de certification à la fin du cycle réglementaire de 7 ans, et en les réunissant sur un espace partagé avec les personnes concernées de l'entreprise (RH, direction, management).

C4. Constituer un dossier mis à disposition de l'auditeur de certification afin de prouver l'application des exigences de l'arrêté de compétences en vigueur en réunissant les rapports de diagnostics immobiliers pour l'ensemble des domaines visés (plomb, amiante, DPE, électrique, termites...), en transmettant les informations nécessaires pour le contrôle sur ouvrage et en réunissant les attestations de formations et les certifications obtenues et en cours de validité, et en les réunissant sur un espace partagé à destination de l'auditeur.

Diplôme certifié
" Titre de niveau 5"
Enregistrement RNCP n°38943
Niveau V TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Objectif : Réaliser des contrôles et diagnostics techniques en vertu des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre d'actes de transactions immobilières.

ACTIVITÉ 2 : Préparation de la mission de diagnostics à réaliser

C5. Définir le périmètre de la mission en obtenant auprès du client les informations relatives au bâtiment à diagnostiquer, au contexte (vente, location), et en menant un questionnaire permettant le recueil de ces informations afin de lui proposer les diagnostics immobiliers nécessaires conformément à son besoin et à la réglementation en vigueur.

C6. Planifier les actions de diagnostics immobiliers à réaliser auprès d'un client afin qu'elles correspondent au besoin préalablement identifiés du bien immobilier en définissant une date et durée d'intervention cohérente et en adéquation avec les autres actions de l'entreprise et en informant clairement le client du déroulé de l'intervention selon les diagnostics immobiliers par la mise en place d'une communication professionnelle adaptée et compréhensible.

**BLOC DE COMPETENCE N°2 : PREPARER ET REALISER UN DIAGNOSTIC IMMOBILIER
CONFORME AUX REGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX DIFFERENTS CHAMPS DE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS.**

ACTIVITÉ 1 : Préparation et organisation de diagnostics immobiliers

ACTIVITÉ 2 : Réalisation de diagnostics immobiliers selon les normes et procédés applicables

C1. Prendre connaissance de la planification des diagnostics immobiliers à réaliser afin d'organiser ses interventions auprès des clients (déplacements, durées, équipements...) en utilisant des outils de gestion de planning et en relation avec l'organisation opérationnelle de l'entreprise.

C2. Préparer le matériel nécessaire à chaque diagnostic à réaliser (plomb, gaz, électricité, DPE, termites, amiante) en réunissant les machines à utiliser et les équipements de protection individuelle afin d'assurer un déroulement sécuritaire et qualitatif des prestations de diagnostics immobiliers selon les exigences des réglementations en vigueur (VGP, traçabilité)

Diplôme certifié
" Titre de niveau 5"
Enregistrement RNCP n°38943
Niveau V TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Objectif : Réaliser des contrôles et diagnostics techniques en vertu des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre d'actes de transactions immobilières.

C3. Réaliser un repérage visuel de toutes les pièces, revêtements (plafond, murs, sol) et équipements (système de chauffage, ventilation) du bien immobilier afin de vérifier l'état de conformité général du bien et d'organiser les prises de mesure pour chaque diagnostic, en prenant en compte la configuration des lieux (appartement, maison, plain-pied, étage, sous-sol) et en réalisant la mesure de la surface du bien à l'aide d'un télémètre laser.

C4. Caractériser le bâtiment en identifiant la composition de l'enveloppe (murs, plafond, plancher, baies, ...), les systèmes (chauffage, climatisation, ECS, ventilation), l'environnement (zone climatique, altitude, emplacement de l'appartement dans l'immeuble, orientation des différentes fenêtres) par la consultation de preuves transmises par le propriétaire ou par des sondages non destructifs afin d'obtenir les informations à saisir dans le logiciel qui permettront de déterminer les notes faisant état de la performance énergétique du bien (DPE : Diagnostic de la Performance Énergétique).

C5. Identifier la présence nuisible de plomb en réalisant les mesures à l'aide de la machine à fluorescence X sur les unités de diagnostics identifiés (murs, plinthes, portes, fenêtres ...) dans chaque pièce et en déterminant l'état de dégradation des éléments plombés afin de mesurer les écarts au regard de la norme et de l'arrêté de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb (CREP).

C6. Examiner toutes les parties visibles de l'installation au gaz (la chaudière, les radiateurs, les tuyaux visibles ou encore le chauffe-eau) en vérifiant leur conformité et/ou bon fonctionnement conformément à la norme et à l'arrêté en vigueur afin d'identifier d'éventuelles anomalies.

C7. Examiner toutes les parties visibles de l'installation électrique en vérifiant et testant au besoin leur conformité et/ou bon fonctionnement conformément à la norme et à l'arrêté en vigueur afin d'identifier d'éventuelles anomalies.

C8. Identifier la présence de termites en réalisant les sondages à l'aide des outils adaptés (poinçon, ...) et en observant visuellement chaque élément du bien susceptible d'être infesté afin de statuer sur la présence de signe d'infestation au regard de la norme et de l'arrêté de réalisation du diagnostic termites.

Diplôme certifié
" Titre de niveau 5"
Enregistrement RNCP n°38943
Niveau V TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Objectif : Réaliser des contrôles et diagnostics techniques en vertu des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre d'actes de transactions immobilières.

C9. Identifier la présence d'amiante en observant visuellement et réalisant les prélèvements nécessaires en fonction de la typologie de mission (avant-vente ou avant travaux-démolition) avec les outils et équipement de protection individuels adaptés (marteau, burin, sachets de prélèvements, surfactant, masque FFP3, combinaison, ...) afin de statuer sur la présence d'amiante conformément à la norme et à l'arrêté en vigueur.

C10. Adopter une communication professionnelle avec le client afin d'expliquer les actions de diagnostics et d'obtenir les informations et documents nécessaires lors de la réalisation des diagnostics en adaptant sa communication aux interlocuteurs rencontrés (lexique non technique, adaptation aux éventuelles situations de handicap) et en respectant la vie privée des occupants de l'habitation diagnostiquée.

**BLOC DE COMPETENCE N°3 : ETABLIR LES RAPPORTS DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR ET LES LIVRER AU CLIENT**

ACTIVITÉ 1 : Élaboration du compte rendu des diagnostics immobiliers selon la réglementation en vigueur.

C1. Saisir les données de chaque diagnostic réalisé afin d'établir les rapports des diagnostics selon les normes et arrêtés propres à chaque type de diagnostic et en utilisant des progiciels spécifiques et ou génériques et en respectant chaque forme attendue spécifique à chacun des diagnostics.

C2. Dessiner des croquis et/ou plans à l'aide d'un progiciel pour tous types de bâtiments afin d'illustrer et de rendre lisibles les diagnostics réalisés en respectant les normes et arrêtés en vigueur et en spécifiant le cas échéant les pièces du bien non visitées par impossibilité d'accès.

C3. Rédiger le compte-rendu des diagnostics immobiliers en rassemblant les résultats et détails de l'ensemble des diagnostics réalisés en respectant la réglementation en vigueur afin de permettre une lecture pragmatique et facilitée des résultats des diagnostics effectués.

Diplôme certifié
" Titre de niveau 5"
Enregistrement RNCP n°38943
Niveau V TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Objectif : Réaliser des contrôles et diagnostics techniques en vertu des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre d'actes de transactions immobilières.

ACTIVITÉ 2 : Présentation du compte rendu des diagnostics immobiliers réalisés et des actions correctives à entreprendre

C4. Transmettre au client les données relatives à la réalisation des diagnostics et à l'interprétation des rapports de diagnostics en adaptant sa communication écrite, verbale et non verbale afin de garantir la transparence des informations et la compréhension des interlocuteurs.

C5. Informer le client sur les actions correctives qu'il peut entreprendre en cas de diagnostics « invalidants partiellement ou totalement » afin de garantir une qualité de service et d'informations permettant au client de repérer les actions à entreprendre afin d'améliorer ses diagnostics selon le projet destiné à son bien immobilier.

IMMERSION TERRAIN

« De la théorie à la pratique »



Objectif : Pratiquer les méthodes et techniques sur les missions du métier « Diagnostiqueur Immobilier » Appréhender la méthodologie à mettre en place pour réaliser les diagnostics. Étudier un rapport théorie/terrain.



Durée :

8 jours (dont les 2 jours de terrain DPE)

Journées d'immersion "De la théorie à la pratique"

-  Plomb Carrez
-  Gaz
-  Electricité
-  DPE
-  Amiante
-  Termites
-  Terrain global

Les jours de terrains se déroulent en présentiel

PREPARATION AUX EVALUATIONS FINALES



Objectif : Permettre aux candidats de mieux appréhender les différents modules réglementaires avant le passage des évaluations finales et mettre en situation le candidat avant le passage de son diplôme (titre RNCP)



Durée : 11 jours

Relation client et méthodologie de rédaction des diagnostics immobiliers : 3 jours

Découverte métier technicien en diagnostics immobiliers et marché du diagnostic : 1 jour

Révisions tutorées : 3 jours

Titre technicien en diagnostics immobiliers : 4 jours

MOYENS PEDAGOGIQUES

-  Permettre de s'exercer sur les différents modules.
-  Support pédagogique
-  Répondre aux questions que se pose le candidat par l'intermédiaire des intervenants.
-  Mise en situation avant le passage de l'examen.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Base Bâtiment



Objectif : Découvrir les bases du métier du bâtiment. Durant ces 2 jours, notre formateur vous aidera à maîtriser le vocabulaire de base utilisé par les professionnels de la construction et de la démolition, mais aussi à acquérir une culture générale en techniques du bâtiment..

DEROULEMENT DU PROGRAMME



Durée :

2 jours soit 14 heures

Environnement du bâtiment

Les principaux types de bâtiment : Maison, duplex, bungalow, entrepôt, immeuble...

Les espaces : Etage, grenier, mezzanine, coursive extérieure...

Les parties du bâtiment :

- Les éléments de séparation et d'enveloppe
- Les éléments de fermeture associés.

Les principaux composants de la construction :

Les fondations : Types de fondation.

Les dallage et planchers : techniques courantes.

Les murs et isolation intérieurs et extérieurs : (cas courants).

Les cloisons.

Planchers et escaliers.

Les menuiseries : Portes et fenêtres.

Les revêtements : sol (carrelage, PVC, parquet), muraux.

Le clos et le couvert

Types de charpente : (bois, acier)

La toiture : Types de Couverture (ardoise, tuiles, tôle ondulées...)

Les étanchéités.

Techniques et équipements du bâtiment

La plomberie

Le chauffage

L'électricité

La ventilation

Les ascenseurs

Sécurité incendie

L'éco-construction

Les bâtiments base consommation

Les équipements

Juridique

Termes et définitions

MOYENS PEDAGOGIQUES

-  Support et outils diagnostics techniques
-  Supports pédagogiques
-  Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Le constat des risques d'exposition au plomb

Sans mention



Objectif : Réaliser un constat des risques d'exposition au plomb. Vous accompagner à acquérir une méthodologie et un mode opératoire spécifique à la réalisation d'un diagnostic et vous guider à rédiger des rapports de constat conformes à la réglementation et aux normes en vigueur.



Durée :

3 jours soit 21 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- Le cadre général du CREP, sa réglementation,
- Le plomb, son historique, son utilisation, ses composés, sa source de contamination, les professions exposées,
- Le contact avec l'organisme, la distribution du plomb dans le corps humain et ses répercussions,
- Le diagnostic plomb dans les peintures CREP, les obligations réglementaires, sa méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport),
- Études de cas, transport, stockage de la marchandise et risques et enjeux.

VALIDATION DU MODULE

- QCM d'une quarantaine de questions notées. La note minimale attendue est 10/20.
- Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support et outils diagnostics techniques
- Supports pédagogiques
- Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Attestation de surface Loi Carrez/Boutin



Objectif : Transmettre des savoirs pour réaliser un mesurage dans le cadre de la réglementation, lors des ventes et des locations de biens. Acquérir des connaissances sur les différentes notions de surface dans le bâtiment, utiliser le matériel adapté pour effectuer les mesures, connaître les impacts de mesurages lors de la vente ou de la location des biens immobiliers.



Durée :

1 jour soit 7 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🌐 Présentation de la loi Carrez et Boutin- connaissances des surfaces privatives et des surfaces habitables (SHAB), connaissance des lois et jurisprudence,
- 🌐 Méthodologie des mesurages de surface, Les techniques, la géométrie et la mise en situation et rédiger un rapport,
- 🌐 Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété.

VALIDATION DU MODULE

- 🌐 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.
- 🌐 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🌐 **Rattrapage possible.**

MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🌐 Support et outils diagnostics techniques
- 🌐 Supports pédagogiques
- 🌐 Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

État du bâtiment relatif à la présence de termites

Etat parasitaire



Objectif : Acquérir des compétences, établir un état des lieux du bâtiment en présence de termites. Identifier les principaux agents de dégradation du bois, rédiger un rapport de constat conforme à la réglementation et à la norme en vigueur.

Durée :



4 jours soit 28 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- Connaître les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois,
- Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment : les champignons du bois,
- L'anatomie du bois, le traitement des bois et des bâtiments,
- Rédaction des rapports en appliquant une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utiliser les outils adaptés à l'activité.

VALIDATION DU MODULE

- QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.
- Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support et outils diagnostics techniques
- Supports pédagogiques
- Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE État de l'installation intérieure de Gaz



Objectif : Acquérir des connaissances dans le cadre de la réglementation et les points de contrôle de la norme NF P45-500 (2023). Les propriétés du gaz, ses équipements, ses matériels mais aussi sa méthodologie de contrôle. Vous accompagner à rédiger un rapport sur ce module.



Durée :

4 jours soit 28 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🔍 Cadre général ; Textes de loi, méthodologie gaz,
- 🔍 La préparation du diagnostic, modèles de certificats de conformité,
- 🔍 La réglementation des normes NF X 45-500 (20 22) ; le matériel de l'opérateur de diagnostic et les divers es installations intérieures, technologie du matériel gaz, tuyauteries fixes,
- 🔍 Les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion,
- 🔍 La prévention et les risques du métier et les diverses installations.

VALIDATION DU MODULE

- 🔍 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.
- 🔍 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🔍 Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🔍 Support et outils diagnostics techniques
- 🔍 Supports pédagogiques
- 🔍 Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE État de l'installation intérieure d'électricité



Objectif : Acquérir le maximum de connaissances sur la réglementation et sur les points de contrôle de la norme P c16600, acquérir des connaissances sur les propriétés de l'électricité et des appareils de contrôle et sa méthodologie



Durée :

6 jours soit 42 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🌐 Cadre général ; lois générales de l'électricité (tension, intensité, courant continu ou alternatif), son historique et ses notions,
- 🌐 L'utilisation de matériel électrique, la protection et la sécurité des locaux contenant une baignoire ou une douche,
- 🌐 Analyse de la norme et de la grille de contrôle, méthodologie, utilisation des appareils de mesure et examens visuels,
- 🌐 Rédiger un rapport, essais et mesure des appareils, Les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.

VALIDATION DU MODULE

- 🌐 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.
- 🌐 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🌐 Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🌐 Support et outils diagnostics techniques
- 🌐 Supports pédagogiques
- 🌐 Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante - Sans mention



Objectif : Comprendre et maîtriser les réglementations, repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante.



Durée :

3 jours soit 21 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🕒 L'histoire, les propriétés et usages de l'amiante dans le monde.
- 🕒 La réglementation des différents types de repérage.
- 🕒 Le repérage : Vente NF X 46-020 et le guide d'application
- 🕒 Le repérage vente et dossier technique Amiante (DTA) Introduction aux spécificités des diagnostics travaux et démolition, et des examens après travaux

VALIDATION DU MODULE

- 🕒 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.
- 🕒 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.**
- 🕒 Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🕒 Support et outils diagnostics techniques
- 🕒 Supports pédagogiques
- 🕒 Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante - Avec mention



Objectif : Comprendre et maîtriser les réglementations, repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante.



Durée :

2 jours soit 14 heures

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- Reconnaître les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Connaître les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.
- Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-22 et R. 1334-29-3 du code de la santé publique.
- Formuler et rédiger des conclusions conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

VALIDATION DU MODULE

- QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.
- Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation** est délivrée.
- Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support et outils diagnostics techniques
- Supports pédagogiques
- Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Diagnostic de Performance Énergétique Sans mention



Objectif : Réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique « DPE tous types de bâtiment » dont la portée recouvre : les compétences visées à l'article R.134-4, pour une réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans les bâtiments à usage principal d'habitation.

Durée :



8 jours soit 56 heures dont 2 jours
de terrain

Conformément à l'arrêté du 20 juillet 2023

"Les personnes candidates à la certification lors d'une première demande de certification apportent la preuve qu'elles ont suivi avec succès une formation initiale d'une durée de 56 heures au minimum, adaptée au domaine du diagnostic de performance énergétique."

- Une formation théorique d'une durée de 28 heures au minimum pour la certification sans mention
- Une formation pratique d'une durée de 28 heures au minimum pour la certification sans mention"

DEROULEMENT DU PROGRAMME

La formation pratique contient 7 heures de terrain au minimum pour la certification sans mention . Celles-ci sont réalisées dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.

La formation pratique contient des mises en situation permettant la réalisation complète d'un diagnostic de performance énergétique, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement, au minimum pour les cas suivants :

- Une maison individuelle ;
- Un logement situé dans un bâtiment collectif ;
- Un logement construit avant 1948 ;
- Un logement neuf ;
- Un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation
- Un bâtiment collectif d'habitation, pour la certification avec mention uniquement ;
- Un logement à partir des données du bâtiment collectif d'habitation, pour la certification avec mention uniquement ;
- Un bâtiment à usage principal autre que d'habitation, pour la certification avec mention uniquement.

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Diagnostic de Performance Énergétique

Sans mention

Les généralités sur le bâtiment :

- la typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives.
- les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires
- le calcul de la surface d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ;
- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation ;
- l'ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d'installations ou encore à l'humidité dans les logements ;

La thermique du bâtiment :

- la thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été; –le diagramme de l'air humide ; –les grandeurs physiques thermiques –les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement –les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air et par ponts thermiques ; –les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels ;

L'enveloppe du bâtiment :

- les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales.
- les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
- les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment.

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Diagnostic de Performance Énergétique

Sans mention

Les systèmes :

- les réseaux de chaleur, les équipements techniques
- les principaux équipements de ventilation : équipements présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- les principaux équipements d'éclairage ;
- les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- les auxiliaires des différents systèmes ;
- les systèmes de production d'eau chaude sanitaire : notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- l'équilibrage des réseaux de distribution ;
- les principaux équipements individuels ou collectifs utilisés pour contrôler et réguler le climat intérieur ;
- les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- les technologies innovantes ;
- les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'énergies renouvelables ;
- les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels ;
- les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements ;
- les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes ;
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment ;

Les textes réglementaires :

- les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à l'observatoire géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que les ressources documentaires à ce sujet mises à disposition par les services de l'ADEME ;

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE

Diagnostic de Performance Énergétique

Sans mention

–les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, –les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments –les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ; –la terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

VALIDATION DU MODULE

QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20. La note minimale attendue est 10/20.

Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.**

Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

-  Support et outils diagnostics techniques
-  Supports pédagogiques
-  Service extranet

PROGRAMME DE LA FORMATION ETAT DES RISQUES ET POLLUTION +TEMOIGNAGES INTERVENANTS EXTERIEURS



Objectif : Fournir une compréhension approfondie de l'ERP (État des Risques et Pollution), ses principes, ses applications et son importance dans le contexte de la gestion des risques environnementaux.



Durée :

1 jour soit 7 heures

L'ERP (État des Risques et Pollution) est un document obligatoire qui vise à informer les acquéreurs ou locataires potentiels sur les risques naturels, technologiques, et les pollutions qui peuvent affecter un bien immobilier. Ce dispositif est institué en France dans le cadre de la législation sur les diagnostics immobiliers.

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🕒 Qu'est ce qu'un ERP?
- 🕒 Contenu d'un ERP
- 🕒 Etude des risques à prendre en compte dans l'ERP
- 🕒 Les sources documentaires
- 🕒 Réalisation un ERP

OUTIL PEDAGOGIQUE

Liciel Diagnostic



Objectif : Mieux comprendre et appréhender le logiciel terrain destiné au diagnostiqueur, initiation personnelle aux différents aspects du logiciel. Saisie DPE, amiante, plomb, Loi Carrez/Boutin, électricité, gaz et termites, édition des rapports de diagnostics.

DUREE :

Durant toute la formation, JRS Formation met à votre disposition une licence « formation » LICIEL DIAGNOSTICS pour que vous puissiez mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects du logiciel terrain.

TARIF :

Cette licence est offerte durant toute la durée de la formation.
Un tarif préférentiel vous sera proposé à l'issue de la formation. Nous consulter.

CONFIGURATION REQUISE POUR UNE UTILISATION OPTIMALE:

Windows 10 32/64bits
Microsoft, office professionnel 2010, 2013, 2016 ou supérieur
PC intel ® core ™ i5 CPU, 3,10 GHz, RAM 8GO, ou PC équivalent Internet Résolution minimale d'affichage, 1024 X 728 pour les ordinateurs fixes.